



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valdeloire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 21.04.31.13

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIERES
Adoption du CAP EQUINS 4^{ème} génération
Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **16 avril 2021** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

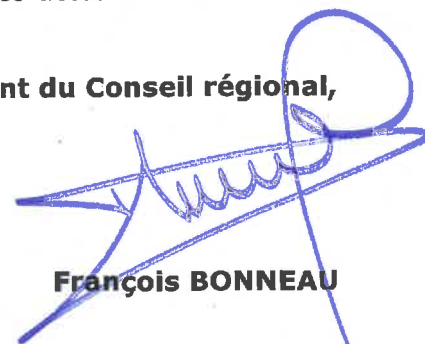
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 9 avril 2021 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP EQUINS 4^{EME} GENERATION (annexe 1) avec le Conseil Equins des Chevaux du Centre-Val de Loire et le programme avec fiches actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de 776 228 € au titre de la politique agriculture régionale et 100 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 avril 2021

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CÉDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE EQUINS
4EME GENERATION
2021-2025**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 16 avril 2021 (CPR n°21.04.31.13), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Le Conseil Equin de la Région Centre (CERC), association, ayant son siège situé à 38 rue Augustin Fresnel, BP 59139 3717 CHAMBRAY LES TOURS, adresse administrative : La Chauvelière 37350 PAULMY représenté par son Président, Monsieur Philippe LEMAISTRE,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 ;

VU le régime cadre notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

VU le régime cadre exempté n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020 ;

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 20.09.31.24 du 20 novembre 2020 adoptant le programme relatif au CAP BOVIN VIANDE 4EME GENERATION 2021-2024

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP EQUINS DE 4^{ème} génération » co-construit avec le Conseil Equins des Chevaux.

ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière

Enjeux de la filière équine régionale et axes stratégiques

Les **5 enjeux** identifiés pour la filière équine régionale dans les années à venir sont :

- Adapter la filière équine aux marchés et à leurs évolutions rapides
- Valoriser la production et développer la valeur ajoutée
- Agir pour le bien-être et sensibiliser aux risques sanitaires
- Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière
- Améliorer l'image du monde agricole et l'attractivité de la filière équine

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme décliné en 4 axes est présenté en annexe A

Axe A : ADAPTER LA FILIERE A L'EVOLUTION RAPIDE DES MARCHES

Axe B : CONSOLIDATION DE LA FILIERE – VALORISATION DE LA PRODUCTION

Axe C : CREER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE

Axe D : AMELIORER L'IMAGE DE LA FILIERE EQUINE ET SON ATTRACTIVITE

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **776 228 € au titre de la politique agriculture régionale** 100 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP EQUINS 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP EQUINS 4EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

ARTICLE 6 - Durée du CAP EQUINS 4EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP EQUINS DE 4EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

Le Conseil des Chevaux du Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, le Conseil des Chevaux du Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP EQUINS DE 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

Le Conseil Equins des chevaux du Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP EQUINS 4EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

Le Conseil Equins des Chevaux du Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP EQUINS 4EME GENERATION qu'il éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 16 avril 2021

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
Le Vice-Président

Le Président Du Conseil Equins
des Chevaux du Centre-Val de
Loire

Harold HUWART

Philippe LEMAISTRE

« Dans le cadre de la convention, les informations recueillies feront l'objet de traitements informatiques destinés à instruire votre demande de subvention et à la réalisation de statistiques anonymes Ces traitements ont pour base juridique le présent contrat.

Les destinataires des données sont la Direction Agriculture et Forêt de la Région, responsable du traitement.

*Les informations recueillies seront conservées pendant **4 ans**, à compter de la date de clôture de la convention.*

En cas de refus de communication des données obligatoires, la convention relative à votre dossier ne pourra être traitée ne pourra être traitée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements et de portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données de la Région Centre-Val de Loire, contact.rgpd@centrevaleloire.fr ou 9 rue Saint-Pierre Lentin CS94117, 45041 ORLEANS Cedex 1 en joignant une copie de votre pièce d'identité.

Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07)»



FILIERE EQUINE

REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

PROGRAMME D' ACTIONS

2021-2025

CAP Equins 4^{ème} génération

SOMMAIRE

Programme d'actions 2021/2025

Axe A : ADAPTER LA FILIERE A L'EVOLUTION RAPIDE DES MARCHES

Action A.1 : Accompagner la filière dans son acquisition de connaissances

Action A.2 : Soutenir les investissements dans les centres équestres - Plan Régional Qualité.

Action A.3 : Soutenir les investissements chez les éleveurs et les utilisateurs d'équidés de travail

Action A.4 : Soutenir l'investissement dans les hippodromes et centres d'entraînement (pour mémoire)

Axe B : CONSOLIDATION DE LA FILIERE – VALORISATION DE LA PRODUCTION

Action B.1 : Créer un parcours d'excellence de l'élevage en région Centre-Val-de-Loire

Action B.2 : Améliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours d'élevage

Axe C : CREER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE

Action C.1 : Assurer l'animation du CAP (pour mémoire)

Action C.2 : Mettre en œuvre le Programme Herbe et Fourrages

Action C.3 : Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région

AxeD : AMELIORER L'IMAGE DE LA FILIERE EQUINE ET SON ATTRACTIVITE

Action D.1 : Organiser la diffusion de l'information au moyen de différents supports

Action D.2 : Organiser et participer à des événements filière régionaux et nationaux

CAP Equin 2021- 2025	
AXE A : Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés	
A1 Accompagner la filière dans son acquisition de connaissances	
Contexte et Problématique de la filière	Les acteurs de la filière sont souvent trop occupés pour approfondir ou même acquérir des connaissances de base en matière de gestion par exemple. Le fait qu'ils soient isolés ne facilite pas non plus l'acquisition de ces connaissances. Afin de parfaire la professionnalisation des acteurs de la filière, il est important d'organiser des réunions d'information sur des sujets de base comme le calcul des coûts de revient, savoir lire et établir un bilan, etc
Objectifs de la filière	Développer et approfondir les connaissances techniques des acteurs de la filière par des journées d'information sur des thèmes de base notamment en gestion
Contenu de l'action	- Formation d'une journée réalisée par le CER France - 4 journées programmées
Bénéficiaires de l'action	Les éleveurs équins, les centres équestres, les pensions équines, les entraîneurs, les utilisateurs.
Indicateurs de résultats et de suivi	Indicateurs de résultat : -montée en compétences évaluée sur les thématiques -questionnaire d'évaluation rempli par les participants Indicateurs de suivi : - 4 réunions sur la durée du Cap - 10 acteurs de la filière par formation
Calendrier de mise en oeuvre	2021 – 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CerFrance, CERC
Partenaires	
Coût total estimé	Total A.1 = 10 966 € - 2 523€ (coût CERFRANCE) par formation x 4 = 10 093 € (pour mémoire) - Temps de travail du CERC : 2 jours x437€ = 874€
Aide régionale	Total A.1 : 437€ 2 jours x437€x50% = 437 €

Participation autres
financeurs

Vivea, CerFRance

CAP Equin 2021- 2025**AXE A : Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés****A2 Soutenir les investissements dans les centres équestres –****Plan Régional Qualité (PRQ)-**Contexte et
problématique

Les Centres Equestres en région Centre Val de Loire :

- **502 Centres Equestres affiliés à la Fédération Française d'Equitation**
- **275 Centres Equestres sont des employeurs**
- **1 271 salariés cotisants MSA dans les Centres Equestres auxquelles il convient d'ajouter les exploitants non-salariés et les salariés hors cadre agricole.**

Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de la société (économie /emplois...) et s'adapter aux difficultés du secteur (réforme des temps scolaires / modification fiscale...), les centres équestres doivent maintenir leur outil de production performant et en capacité de s'adapter aux évolutions.

Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. C'est pourquoi, il est important d'appuyer les efforts effectués qui s'inscrivent dans la logique qualité mis en place par le Comité Régional d'Equitation et ce afin de rester dans une démarche d'évolution permanente.

Sur la Cap 3G, 21 clubs ont bénéficié d'une aide à l'investissement de 257 913,60 euros (91% de l'enveloppe dédiée) pour un montant total d'investissement de 2 080 199 euros. Le coût moyen de l'investissement est de 99 057,14 euros.

45% des investissements concernaient l'hygiène et la sécurité des publics, 25% le bien-être animal et 22% la sécurité et l'intégration des entreprises dans le paysage.

Concernant la localisation des clubs, 24% se situent dans l'Indre et Loire, 19% pour les départements du Loiret, du Cher et de l'Eure et Loire, 5% dans le Loir et Cher.

Beaucoup de clubs étaient encore demandeurs mais l'enveloppe dédiée était insuffisante pour y répondre.

Objectif de la filière

1 /Développer l'équitation scolaire et pour public handicapé

- Rénovation des structures d'accueil et de pratique
- Obtention du label EFE / Equi-Handi

2/ Développer l'offre de tourisme équestre

- Rénovation des structures d'accueil
- Conception, promotion et mise en œuvre d'une offre qualité+
- Obtention du label Centre de Tourisme Equestre

3/ Développer l'offre de produits sportifs

- Rénovation des structures d'accueil et de pratiques
- Amélioration / création de plateaux techniques
- obtention du label Ecuries de compétitions /Sport Etudes

4/Consolider les emplois dans les centres équestres

- Impact de l'investissement sur la création d'emplois
- Générer de nouvelles ressources liées à une augmentation de l'activité

Contenu de l'action	Le Formateur sur le Plan Régional Qualité est un Expert FFE indépendant en charge des audits qualité, il accompagne le centre équestre pour l'accès au plan régional qualité selon : ➔ Réalisation module collectif en salle : 1 journée de formation = préparation et formation au pré diagnostic, sensibilisation au développement durable ➔ Réalisation d'un module individuel : ½ journée = accompagnement pour la réalisation du diagnostic de l'entreprise et mise en place d'un plan de progrès ➔ Réalisation d'un module collectif en salle ½ journée de formation : bilan collectif et recherche des actions à inclure dans le PRQ Le diagnostic porte sur : - l'analyse exhaustive des aménagements et du fonctionnement des 3 zones qui constituent une exploitation équestre : Zone d'accueil et organisation de l'accueil et de la promotion des activités, Zone d'activité et organisation des activités et Zone technique et organisation - les aspects réglementaires Investissements éligibles : - tout ce qui est autre de la liste « matériels non éligibles » - auto-construction sur présentation de facture (hors main d'œuvre) Rappel : bardage et charpente bois SAUF si travée > à 15 mètres bardage obligatoire uniquement <u>Liste matériels non éligibles :</u> - Investissement de mise aux normes - Réparation de matériel (exemple : Remise en état pare-botte) - Petit matériel (exemple : fil clôtures, gouttière toit de manège, ampoules, matériels d'écuries...) - Matériel pédagogique (exemple : plot / barre d'obstacle...) - Matériel de sellerie - Outil de communication et/ou affichage - Investissement équidé - Achat matériel roulant camions / vans Remarque : pour chaque AAP, priorité sera donnée aux centres équestres n'ayant pas encore bénéficié de ce programme, un seul dossier éligible sur la durée du CAP
Bénéficiaires de la subvention	- Les Centres Equestres qui suivront toutes les étapes du Plan Régional Qualité. - Les Centres Equestres labellisés : Centre de Tourisme Équestre / École Française d'Équitation/ Équi Handi Club / École Française d'Attelage/ Écurie de compétition / Cheval Étape / Sport Etudes <u>Dont les projets répondent aux trois axes avec des dépenses éligibles comprises entre 15 000 € et 90 000 € HT</u> <u>Taux de base d'aide publique : 20%</u>
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi : - Nombre de projets d'investissement dans le cadre du PRQ avec un objectif de mobilisation de 60 centres équestres autour du projet : « Plan Régional Qualité » - Nombre d'emplois créés - Evolution des clubs labellisés Indicateurs de résultat : - Réalisation d'un diagnostic régional des investissements

	-Réalisation des projets liés à une démarche qualité -Accompagner 30 centres équestres ou plus dans leurs projets d'investissements
Calendrier de mise en oeuvre	2021 – 2025
Pilote de la mise en oeuvre de l'action	Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire
Partenariat	FFE / Région Centre Val de Loire / FEADER
Coût total estimé	Total A.2 = 2 975 681 € - Coût moyen des investissements (99 000 euros) X 30 = 2 970 000 euros - Temps de travail du CERC : 13 jours x 437€ = 5 681€ (contrôle des dossiers c'est à dire adéquation devis-demande formulée, vérification éligibilité, rédaction grille de lecture. En amont : réponse aux très nombreuses demandes de renseignements formulées par les clubs)
Aide régionale	Total A.2 = 435 841 € - Investissements : 433 000 € (avec un taux d'intervention de 20% et un plafond d'investissements de 90 000 euros) - Temps de travail du CERC : 13 jours x 437€ X 50%= 2 841€
Observations	Les dossiers investissements sont validés par le CRECVL avant transmission au CERC

CAP Equin	
AXE A Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés	
Action A.3 : <i>Soutenir les investissements chez les éleveurs et les utilisateurs d'équidés de travail</i>	
Contexte et problématique de la filière	Vétusté des installations chez les éleveurs, voire absence d'installation, pour assurer une manipulation sécurisée des équidés Mauvaise maîtrise des coûts alimentaires Manque d'installations pour optimiser les conditions d'élevage et pour assurer le bien-être animal Naissances de l'âne Grand Noir du Berry a relancé d'urgence dans l'intérêt de sauvegarde de la race (éleveurs à moyenne d'âge élevée) Energie verte de la filière à développer
Objectifs de la filière	Aider les détenteurs d'équidés à acquérir du matériel pour : - optimiser les conditions d'élevage - assurer la sécurité des intervenants lors de la manipulation d'équidés - maîtriser la dépense des coûts alimentaires - améliorer les conditions de travail et le bien-être animal - développer le travail en traction animale - aider à l'émergence d'éleveurs d'ânes Grands Noirs du Berry
Contenu de l'action	Investissements finançables : Optimiser les conditions d'élevage : - Enceinte sécurisée et équipée pour la mise à la reproduction des juments ainsi qu'à la présentation de leurs produits aux acheteurs potentiels (barres d'examen), - Création de clôtures permettant de sécuriser la mise au pré des équidés, tout matériel non roulant s'accrochant à un véhicule agricole permettant de faciliter l'entretien des installations (fourches, broyeurs, ...), - Rond d'Havrincourt permettant l'entraînement des poulains au saut en liberté. - Fumière (hors mise aux normes) - Bennes d'épandage pour le fumier Améliorer et maîtriser les coûts alimentaires : - équipements de stockage de matières premières : cellules, silos, vis - matériels de préparation des aliments : aplatisseur, broyeur, floconneur - équipements de stockage d'aliments finis : silos - matériel de mélange : mélangeuse horizontale, verticale et pesage - équipements de transfert : vis, transfert pneumatique Assurer la sécurité de l'éleveur et des intervenants extérieurs (maréchaux-ferrants, vétérinaires, etc.) lors des manipulations d'équidés : contention, barres d'échographie Assurer le bien-être animal : abri, boxes, ceinture de poulinage Faciliter la traction animale : matériel spécifique de traction animale agricole (hors véhicule hippomobile) : train avant, herse, charrue, cultivateur, canadien, arrache pomme de terre, rouleau, collier et harnais de travail, porte outil, multiculteur, vibroculteur, trisoc, butoir, trinqueballe, décavaillonneuse, broyeur, semoir.

	Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles, les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable
Bénéficiaires de la subvention	Eleveurs de la région Centre-Val de Loire de chevaux, de poneys, de chevaux de trait, d'ânes Grands Noirs du Berry répondant à l'ensemble des conditions suivantes (agriculteurs exclusivement pour le matériel de traction animale) : - être engagé dans au moins une des actions du CAP filière - adhérer à l'une des associations adhérentes au CERC - être un exploitant agricole à titre principal, éligible par nature aux aides agricoles - être un éleveur équin cotisant à la MSA et disposant d'au minimum 5 UGB (ces 5 UGB sont soit des reproducteurs femelles, soit des reproducteurs mâles, soit des animaux âgés de trois ans et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses. Races reprises dans un stud-book français ou européen) : minimis entreprises au sens du règlement UE n°1407/2013 <u>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 3 000 € et 10 000€ HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</u> • <u>Taux de base d'aide publique</u> : 20% Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE <u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</u> <u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR</u> <u>Taux de base d'aide publique (à parité Etat / FEADER) : 20%</u> <u>Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</u> • + 10 % pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité) • + 10 % pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants • + 10 % sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau) • + 10 % pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : places d'engraissement supplémentaire bovin viande • <u>Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique) :</u> + 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE + 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)
Indicateurs de résultat et de suivi	Indicateurs de résultat : 20 projets sur 4 ans Indicateurs de suivi : Nombre de dossiers déposés Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées

Calendrier de mise en oeuvre	2021 – 2025
Pilote de la mise en oeuvre de l'action	CERC
Partenariat	Associations d'éleveurs
Coût total estimé	Total A3 : 583 110 € - Montant des investissements : 570 000 euros - Temps de travail du CERC : 30jx437€ = 13 110 € (Accompagnement pour l'établissement du dossier, vérification de l'éligibilité du projet, vérification des documents et viabilité du projet)
Aide régionale	Total A.3 : 120 555 € Aide à l'investissement : 114 000 euros Dont au moins 4 000 euros dédiés à la traction animale 20 000 euros dédiés à l'élevage des ânes Grands Noirs du Berry. Temps de travail du CERC : 30jx437€x50% : 6 555€
Participation autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds privés

CAP Equin 2021- 2025	
AXE A : Adapter la filière à l'évolution rapide des marches	
A4 Soutenir l'investissement dans les hippodromes et centres d'entraînement	
Contexte et problématique	Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux sociétaux (espaces verts, sécurité, bien-être) et de s'adapter aux difficultés du secteur (changement des modes opératoires, etc), le secteur des Courses hippiques doit veiller à disposer d'un outil de production performant et en capacité de s'adapter aux évolutions. Les Courses en région Centre Val de Loire : - 10 hippodromes* répartis sur trois Fédérations dont deux au statut Premium (possibilité d'enjeux nationaux) - 46 réunions de courses par an (1 réunion comporte plusieurs courses sur une journée) - 32 546 visiteurs annuels - 1 272 460€ joués au titre des enjeux PMH (2018) - 20 centres d'entraînement Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. *Loiret : hippodrome d'Orléans Loir et Cher : Hippodromes de Mondoubleau et Savigny sur Braye Eure et Loire : Hippodromes de Chartres et de la Ferté Vidame Indre et Loire : Hippodromes de Chambray les Tours, Neuillé Pont Pierre et Chinon Richelieu Indre : Hippodrome de Châteauroux Cher : Hippodrome de Lignières
Objectif	1 / Mieux-être social/sport (équipements sportifs et loisirs) -Rénovation des structures d'accueil et piste, - marcheurs, - hangar pour manège, -installation wi-fi, - boxes, etc 2/ Stratégie régionale pour la biodiversité (matériel agricole permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau) Arrosage des pistes, régénérateur de piste 3/ Plan énergie climat (éclairage public)
Description	Le programme prévoit : Investissement dans les structures des courses hippiques répondant à un des trois axes de développements fixés : - Mieux-être social/sport - Biodiversité - Plan énergie climat

Indicateurs de résultats	-Réalisation d'un diagnostic régional des investissements réalisés - démarche qualité
Indicateur de suivi	-Nombre de projets d'investissement -Montants investis
Pilote	Association des Hippodromes du Centre Val de Loire
Mise en œuvre	- Mobiliser les hippodromes et les Centres d'entraînement de la région autour du projet
Partenaires	CERC
Calendrier	Investissements CAP 4G
Coûts	Total : 847 740€ - Mieux-être social/sport : 657 000€ Construction de toilettes publiques et vestiaires jockeys (35 000€), réfection des pistes et des mains courantes (lisses en PVC) (104 000€), Construction passerelle d'accès du public (25 000€), Construction de bâtiment en bois pour l'accueil du public (110 000€), matériel de sonorisation (8 000€), Tour des Commissaires (150 000€), Extension wifi (5 000€), Construction de boxes (130 000€), Marcheurs électriques (60 000€), Construction de hangar pour manège (30 000€) - Biodiversité : 162 000€ Ligne d'arrosage pour piste (155 000€), régénérateur de pistes (7 000€) - Plan énergie climat : 20 000€ Eclairage de piste (20 000€) - Temps de travail du CERC : 20 jours x 437 € = 8 740 euros (pour mémoire)
Aide régionale	Voir les conditions d'éligibilité et les taux d'intervention dans les CRST
Bénéficiaires	Sont éligibles : -les hippodromes de la région Centre Val de Loire (liste supra) - les centres d'entraînement de la région Centre Val de Loire

CAP Equin	
AXE A Consolidation de la filière – valorisation de la production	
Action B.1 : Parcours d'excellence de l'élevage en région	
Contexte et problématique de la filière	Le Centre Val de Loire dispose d'élevage équins de qualité ayant remporté de nombreux prix lors des finales d'élevage que ce soit parmi les chevaux et poneys de sport (CSO, CCE, dressage) ou de trait. La qualité de ces élevages doit être consolidée, développée, reconnue en région et au au-delà, à l'échelle d'un marché national. Il est important que les circuits régionaux (épreuves SHF, SFET, ...) de sélection débouchent sur de nombreuses qualifications pour les épreuves finales et nationales. Les élevages, en Centre Val de Loire, doivent pouvoir disposer d'outils et d'un cadre de référence pour s'inscrire dans cette démarche et valoriser leurs atouts dans un marché concurrentiel ouvert sur les autres territoires et multicanal (enchères, vente en ligne, etc.)
Objectifs de la filière	⇒ Créer un parcours d'excellence qui pose un cadre de référence et jalonne des parcours- types d'élevage. ⇒ Permettre à chaque éleveur de disposer de référentiels et d'un parcours lui permettant de développer la qualité de son élevage en s'appuyant sur des points-clés de référentiels de connaissances et de pratiques validées mais aussi innovantes. Socle de référentiels identifiés : 1. Conduite de l'élevage 2. Santé et bien-être animal 3. Infrastructures et équipement 4. Economie de la filière
Contenu de l'action	Phase 1 : état des lieux et des pratiques d'élevage en Centre Val de Loire (60 jours): ⇒ Enquêtes qualitatives (enligne) et enquêtes qualitatives (40 interviews) ⇒ Diagnostics et caractérisation des profils d'élevage en CVL Phase 2 : identification des référentiels existants (15jours) : ⇒ Analyse des référentiels existants (EQUURES, PEJET, etc.,) ⇒ Etude de l'intégration dans le dispositif « Parcours d'excellence en CVL » Phase 3 : élaboration des référentiels de qualité complémentaires (120 jours) : ⇒ Bibliographies et rédaction des axes référentiels (90 jours) :

Contenu de l'action	✓ Conduite de l'élevage : - Utilisation de la génétique : base de génétique, sélection et indices génétiques, variabilité génétique ; - Alimentation : nutrition et ration, conduites de pâturages et gestion des prairies ; - Valorisation des jeunes chevaux (mise en avant de la politique de développement des concours « Modèles et Allure » par les associations d'élevage ; ✓ Santé et bien-être animal : - Soins, préventions, maladies, vermifugation ; - Comportement et bien-être ; ✓ Infrastructures et équipement : - Bâtiments, aires d'évolution ; - Effluents d'élevage. ✓ Economie de la filière : - Transports ; - Responsabilité, vente et contrats ; - Identification, détention ; - Références technico-économiques. ⇒ Etablissement du contrôle de la stratégie qualité (30 jours) : ✓ Rédaction d'une charte d'adhésion au « parcours d'excellence en CVL » ; ✓ Réalisation des grilles de conformité ; ✓ Construction d'outils d'autodiagnostic. Phase 4 : mise en relation éleveurs et parcours d'excellence (120 jours) ⇒ Organisation de deux journées de présentation en présentiel du projet « parcours d'excellence en CVL », de la charte et des référentiels associés (20 jours). ✓ Restitution de l'état des lieux de l'élevage en CVL : - Points forts, points faibles ; - Typologies, caractérisation ; ✓ Présentation de la démarche qualité en lien avec l'état des lieux: - Référentiels proposés ; - Adhésion au parcours, engagements qualité à prévoir ; ⇒ Visites des éleveurs (intéressés et/ou caractérisés par l'état des lieux) (100 jours) ✓ Quantification de la cible : 40 éleveurs : - Face à face – 2 heures ; - 20 visites par ressource (Cerc/Stagiaire/Ifce en AMO) ✓ Contenu de la visite - 1^{ère} partie : exposé du concept et des référentiels d'appui ; - 2^{nde} partie : établissement d'un pré-diagnostic d'adhésion ; ✓ Compte rendu à l'éleveur - Diagnostic qualité finalisé ; - Plan de parcours d'excellence proposé à l'éleveur et plan de progrès à mettre en place ; Phase 5 : suivi et animation du réseau « Parcours d'excellence » (45 jours) ⇒ Visites de suivi en structures adhérentes ; ⇒ Animations en concours « Modèle et Allures » ; ⇒ Organisation des journées techniques du réseau, informations et bilans collectifs.
---------------------	---

Bénéficiaire de l'action	CERC
Indicateurs de résultat et de suivi	⇒ Indicateurs de résultats : ✓ 4 référentiels produits (cf. socle décrit en rubrique « objectifs pour la filière ») ; ✓ Nombre de chartes signées ; ✓ Nombre de visites chez les éleveurs (mode recrutement, cf. phase 1) ; ✓ Nombre de podiums aux concours « modèle et allures » parmi les adhérents (mesure de la dynamique). Epreuves régionales et nationales. ⇒ Indicateurs suivi : ✓ Suivi des prix d'équidés selon secteur d'activité et comparaison avec les données statistiques nationales (OESC-IFCE) ; ✓ Suivi des prix d'équidés de sport selon type d'équidés et comparaison avec les données statistiques nationales (OESC-IFCE) ; ✓ Suivi du nombre de chevaux de trait vendus et comparaison à n ; ✓ Suivi si participation aux ventes aux enchères en ligne (FENCES-NASH).
Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC, associations d'élevage, IFCE
Partenariat	Associations d'éleveurs - IFCE
Coût total estimé	Total B.1 = 81 656€ - Temps de travail du CERC : 78 jours x 437€ = 34 086 € (accompagnement d'un stagiaire : nombre de jours prévisionnels), aide à la création des référentiels ;, visite des éleveurs) Recrutement d'un stagiaire : 47 570€ (création des référentiels, visite des acteurs de la filière, création des bases de données). Temps estimé 282 jours
Aide régionale	B.1 / Total : 17 043 € Temps de travail du CERC : 78 joursx437€x50% = 17 043 €
Participation autres financeurs	L'aide sollicitée ne concerne que le temps de travail du CERC. Le stagiaire sera financé par dossier construit auprès du Fonds Eperon et l'IFCE (ex sollicitation d'un dossier « AAI EN 2021 (Appel à idée IFCE, selon projets retenus, plafond 20 000 € dont 20% en autofinancement du porteur).
Autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds EPERON, IFCE

CAP Equin 2021- 2025	
AXE B : Consolidation de la filière – valorisation de la production	
<i>B2 – Améliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours d'élevage</i>	
Contexte et problématique de la filière	Absence de salarié au sein des associations d'élevage Difficulté de plus en plus marquante de mise en œuvre des concours (temps de préparation et de mise en œuvre, sécurité) Organisation souvent isolée, manque de communication sur ces événements, souvent en huis clos Engagement par voie informatique parfois mal compris par les plus anciens, certains n'ont pas forcément Internet Mauvaise orientation du cheval dès son plus jeune âge, non mise à profit des qualités intrinsèques de chaque équidé ce qui entraîne une perte de qualité des produits et une mauvaise valorisation. L'aide accordée dans le précédent Cap pour cette action a permis d'accroître ou tout au moins de maintenir le nombre de participants aux concours d'élevage ce qui n'est pas le cas dans les autres régions françaises. Notons par ailleurs la grande qualité des élevages du Centre Val de Loire dans les concours nationaux d'élevage et de jeunes chevaux. 60 équidés de travail et 150 chevaux et poneys de sport inscrits en moyenne sur les 4 années du Cap (hausse de 15% par rapport à 2016)
Objectifs de la filière	Améliorer la caractérisation des équidés afin de décider le plus tôt possible de leur orientation Aider les associations et leurs bénévoles à l'organisation des concours « modèle et allures » lesquels représentent une étape primordiale et essentielle pour l'élevage ; leur maintien et leur développement est un axe stratégique prioritaire Attirer plus de public et d'acheteurs lors de ces concours Aider les éleveurs à inscrire leurs équidés à ces concours Amener les produits de la région au plus haut niveau des concours nationaux, ce qui passe par des élevages de qualité et un parcours sans faute de la valorisation.
Contenu de l'action	Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire se propose de s'impliquer directement avec les associations d'élevage sur les concours « modèle et allures » : - Recherche et location des lieux, recherche de jury, flots et récompenses, logiciel d'inscription et de suivi, communication, animation - Aide à l'organisation et à l'enregistrement des engagements - Tenue des calendriers de concours, enregistrement des engagements et suivi par le CERC sur le site de la SFET pour les chevaux de trait et les ânes

Bénéficiaires de la subvention	AECVL, AFAGNB, FPPCF, éleveurs de chevaux de traits du Berry
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Evolution du nombre d'équidés inscrits aux concours : + 20 % sur la durée du CAP (atteindre 80 équidés de travail et plus de 200 chevaux et poneys de sport en 2025) Indicateurs de suivi : Nombre d'équidés engagés / an Participation aux finales nationales d'élevage
Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CERC, Association d'éleveurs
Partenaires	IFCE, SFET, SHF
Coûts total estimé	B.2/ Total : 136 220 € Temps de travail et déplacement CERC : 60 jours (sur 4 ans) x 437 € = 26 220 € B.2.1/ Chevaux et poneys de sport : 96 000 € sur 4 ans (56 000€ AECVL ; 40 000€ FPPCF) 10 locaux, 5 régionaux, 5 nationaux par an : Soit 24 000 € / an avec prestations IFCE : 2 000 €, récompenses : 2 500 €, jury : 4 500 €, location site : 10 000 €, organisation : 5 000 € (frais du comité organisateur* : frais de déplacement, location de véhicules de transport, location de matériel) B.2.2/ Equidés de travail : 14 000 € sur 4 ans, Soit 3 500 € par an avec frais de jury : 600 €, site : 400 €, récompenses et flots : 800 € et frais d'organisation (location véhicule de transport, frais comité organisateur, frais de déplacement) : 1 700 € *La composition des Comités organisateurs est différente par nature selon l'événement (chevaux de sport, poneys, traits, ânes).
Aide régionale	A.1.2/ TOTAL : 68 110 € A.1.2.1/ 50% = 48 000 € - organisation des concours modèle et allures chevaux et poneys de sport (location de site, jury, lots, frais d'organisation) A.1.2.2/ 50% = 7 000 € - organisation des concours modèle et allures équidés de travail (jury, lots, site, frais d'engagement, frais d'organisation) Temps de travail du CERC : 60 jours (sur 4 ans) x 437 € x 50% = 13 110 €
Participation autres financeurs	SFET, SHF, Financements privés

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
C2 Mettre en œuvre le Programme Herbe et Fourrages -	
Contexte et Problématique de la filière	Les producteurs et utilisateurs de la filière équine doivent impérativement maîtriser les facteurs d'ordre technique, économique et environnemental pour produire un cheval performant et sain dans des conditions respectueuses du bien-être et de l'environnement. Ceci est à replacer dans un contexte de compétitivité accrue, quel que soit le type de chevaux produits : courses, sports ou loisirs. L'alimentation et la gestion des animaux au pâturage sont reconnus comme des postes clés pour répondre à ces enjeux.
Objectifs de la filière	➤ Améliorer l'autonomie alimentaire ➤ Diminuer le coût de ration par la diminution des concentrés ; produire du foin de meilleure qualité ➤ Obtenir de bonnes performances animales à l'herbe ➤ Maximiser la production des prairies et optimiser la qualité de l'herbe
Contenu de l'action	Consolider et développer la technicité des élevages par l'intégration de ferme équine dans le réseau régional de compétence « Herbe et Fourrages » sur la période 2021-2025. Travail avec le lycée agricole de Saint Cyran du Jambot.
Bénéficiaire de l'action	CAs et organismes impliqués dans le programme « Herbe et Fourrages »
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Livret de suivi de conduite des prairies et des animaux ; - Newsletters - Outils de pilotage adaptés aux chevaux : bilan fourrager, planning de pâturage, suivi du pâturage, diagnostic pression parasites des parcelles, position en terme de bien-être ; -Nombre de fermes équines dans le réseau Herbe et Fourrages : 1 (le lycée de St Cyran) Indicateurs de suivi : - Journées Portes Ouvertes, démonstration -Newsletter-communiqués, informations de saison.
Calendrier de mise en œuvre	Réseau Herbe et Fourrage 2021 - 2025
Pilotes de la mise en œuvre de l'action	CRACVL
Partenaires	IDELE, INRA

Coût total estimé	Total C.2= 10 996 € - Programme « Herbe et Fourrages » répartie entre les 5 filières selon le nombre d'élevages par filière en région Centre-Val de Loire : pour la filière équine (2 %) = 506 073€ (coûts éligibles) x 2% = 10 122 € - Temps de travail du CERC : 2 jours x437€ = 874 €
Aide régionale	C2 : 2 462 € Programme = 10 122x20% = 2 025 € Temps de travail du CERC : 2 jours x437€x50% = 437€
Participation autres financeurs	A.2.4.2/ Herbe et Fourrages : FEADER = 8 098€

CAP Equin 2021- 2025	
AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière	
C3 : Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région	
Contexte et problématique de la filière	La vermifugation automatique a montré ses et parfois sa contre-performance notamment du point de vue environnemental. Les molécules utilisées deviennent inefficaces et néfastes dans certains cas pour l'environnement. Les parasites ont génétiquement acquis la capacité à tolérer des concentrations d'antiparasitaires habituellement létales pour des individus de cette espèce et du même stade, cette tolérance étant héréditaire. En pratique cela se traduit par un amaigrissement du cheval malgré les traitements, une perte d'endurance d'un cheval de sport ou de course ou une répétition de coliques. Ces problèmes de parasitisme peuvent conduire à de la mortalité, à ces résistances ainsi qu'à des répercussions environnementales de certaines molécules. La résistance aux antiparasitaires est génétiquement acquise, il n'y a pas de retour en arrière possible. Dans la seconde partie du Cap3G, une sensibilisation a été réalisée sur les antiparasitaires auprès des acteurs de la filière (éleveurs, propriétaires, vétérinaires) qui a été très appréciée et qui a donné lieu à l'édition d'une plaquette et à 2 réunions d'information, lors de la Rentrée des Class et de la semaine digitale du cheval.
Objectifs de la filière	Continuer la sensibilisation à l'utilisation raisonnée des antiparasitaires en développant et en approfondissant la précédente étude. Continuer la sensibilisation sur le nécessaire recours aux coproscopies avant vermifugation.
Contenu de l'action	C3.1/ Organisation de deux soirées à destination des acteurs de la filière pour appuyer sur la dimension économique de l'utilisation raisonnée des antiparasitaires C3.2/ Edition d'une infographie sur la vermifugation raisonnée C3.3/Achat de mètres rubans peseurs Ces rubans servent à évaluer le poids de l'équidé afin d'administrer la dose correcte de vermifuge. Avant chaque traitement il est indispensable de recourir à ce ruban-peseur afin d'assurer une médication raisonnée. Ce ruban, équipement indispensable, devrait être en possession de chaque détenteur d'équidés. Ce ruban devant servir à plusieurs reprises n'est pas, par définition, un bien-consommable. C3.4/ Continuer sur le terrain et dans les élevages à sensibiliser et à informer les acteurs de la filière sur l'importance d'effectuer des coproscopies raisonnées avant toute vermifugation
Bénéficiaire de la subvention	CERC
Indicateurs de résultat et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Nombre de détenteurs d'équidés adoptant une vermifugation raisonnée Indicateurs de suivi : Exploitation et diffusion des résultats aux acteurs de la filière Evolution du nombre de détenteurs d'équidés adoptant une technique de vermifugation raisonnée

Calendrier de mise en œuvre	2021 - 2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC, URGTV (Union Régionale Groupement Technique Vétérinaire)
Partenariat	Acteurs de la filière (vétérinaires, etc.)
Coût total estimé	TOTAL C3 : 13 980€ C3.1 : 9 622 € - 4 soirées sur la durée du Cap. : 1 000 euros de frais de d'organisation (réception, location salle, etc) et 750 euros pour intervenant veto = 1 750€ x 4 = 7 000€ - Temps de travail + déplacement du CERC : 6jx437€ : 2 622€ C3.2 : 1258€ - impressions et diffusion sur événements : 384€ - Temps du travail du CERC : 2jx437€ = 874€ C3.3 : 1 000€ 500 mètres ruban permettant de déterminer le poids de l'équidé (pour mémoire) C3.4 : 2 100€ 1500 euros par journée de sensibilisation sur le terrain, 600 euros pour une demi-journée

Aide régionale	Total C.3 = 6 490€ C3.1 : 50% : 4 811€ C3.2 : 50% : 629€ C3.3 : 0 C3.4 : 50% : 1 050€
Participation autres financeurs	URGTV

CAP Equin 2021 - 2025

AXE D : Améliorer l'image de la filière équine et son attractivité

Contexte et problématique de la filière	La filière équine de la région Centre-Val de Loire a une organisation assez complexe du fait de sa diversité ; il est nécessaire de clarifier auprès du grand public, des professionnels agricoles et des institutionnels, les débouchés, le rôle et actions de ses acteurs. Améliorer son attractivité, c'est aussi améliorer son image ainsi que celle de l'ensemble du monde agricole. La filière équine continue de souffrir d'un manque de représentation dans le milieu agricole, manque d'intégration dans les discussions du monde agricole et dans ses instances. Eparpillement des éleveurs dont beaucoup ne sont pas adhérents aux associations, d'où une méconnaissance des informations Problème de commercialisation dû à une faible mise en relation de l'offre et de la demande ; la filière a des difficultés pour recenser les équidés à vendre (quantité, qualité, etc.) et ne répond donc pas à la demande La filière compte de nombreux jeunes avec une moyenne d'âge de 30 ans mais il s'agit de métiers exigeants nécessitant des aptitudes physiques et une grande disponibilité, par conséquent il faut dès l'installation insister sur ces éléments afin d'éviter les risques de désillusion et de renoncement d'où l'importance d'une communication efficiente
Objectifs de la filière	Faire connaître tous les aspects du cheval dans ses diverses utilisations et disciplines par des actions de marketing Améliorer la compréhension et la visibilité de la filière sous tous ses aspects et par là même accroître les chances de commercialisation Favoriser la mise en relation acheteurs / vendeurs Améliorer la diffusion et le partage des informations auprès des acteurs de la filière et le grand public Développer l'emploi dans les métiers du cheval Faire connaître le patrimoine équin spécifique de la région Centre-Val de Loire (« Percherons », ânes « Grands Noirs du Berry »)
Contenu de l'action	Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire travaille sur le développement de la communication de la filière équine régionale afin d'améliorer son image dans le monde agricole, touristique et sportif en et hors région. Cette communication se déploie au travers de diverses actions : ➤ Action D.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports Diffuser et organiser la diffusion de l'information au moyen de différents supports • Création de kakemonos, flyers, flammes et divers supports sur la filière équine régionale et le CERC pour accroître la visibilité lors des diverses manifestations • Site Internet du CERC (refonte et mise à jour) et partage sur les réseaux sociaux

	➤ Action D.2 - Organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux Organiser et participer à des événements filière régionaux et nationaux • 1) Ferme Expo Tours • 2) WE de l'élevage à Lignièrès • 3) Salon International de l'Agriculture à Paris • 4) salon digital • 5) Equitalyon salon de l'orientation
Bénéficiaire de la subvention	CERC
Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : Nombre de visiteurs et Nombre de participants et évolution sur la durée du Cap Bilan annuel Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux événements régionaux, Présence aux événements nationaux
Calendrier de la mise en œuvre	2021-2025
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CERC
Partenariat	Filière équine, Pôle du cheval et de l'âne, SFET, FCC, IFCE
Coût total estimé	D/ TOTAL = 257 135 € D.1/= 13 496€ Conception-réalisation, site internet et réseaux sociaux : Temps du CERC 8 jours x 437 € = 3 496 € Frais support de communication : 10 000 € (quels coûts éligibles) D.2/ = 237 084€ D2.1 / Ferme Expo Tours : 142 762€ - stands : 6 000 €, frais de jury, flots, frais d'organisation pour les organisateurs de concours : 2 500 €, boxes : 2 500 € soit 11 000 € x 4 ans = 44 000 € - Temps de travail du CERC : 226jx437€ : 98 762€ D2.2 / WE de l'élevage à Lignièrès : 60 472€ - location site et boxes : 6 500 € ; communication (affiches, flyers, presse, radio) : 1 500 €, frais d'organisation pour les concours + jury : 1 000 € soit 9 000 € x 4 ans = 36 000 €, - temps de travail du CERC : 56jx437€ : 24 472€ D2.3 / SIA : 8 370€ - 4 000 euros (frais de partage de stand),

	- temps de travail du CERC : 10jx437€ : 4 370€ D2.4 / Salon digital du cheval : 21 110€ - 8 000 € (frais de stand, conception) - temps de travail du CERC : 30jx437€ : 13 110€ D2.5 / Salon de l'orientation : 4 370€ Temps de travail CERC : 10jx437 : 4 370 euros
Demande conseil régional	D/ TOTAL : 125 290€ D.1/ 50 % = 6 748 € D.2/ 50 % = 118 542 € D2.1 : 50% = 71 381 € D2.2 : 50% = 30 236 € D2.3 : 50% = 4 185€ D2.4 : 50% = 10 555 € D2.5 : 50% = 2 185 €
Bénéficiaire	CERC
Autres financeurs	Fonds Eperon, Autofinancement du bénéficiaire, pôle Lignièrès, Financements privés, FCC

FICHE D'ANALYSE DU CONTRAT DE FILIERE « CAP EQUINS 4G » 2020/2024
au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »

Rappel : définition de l'agro-écologie

Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :
Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.

Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.		
Critères		Réponses
1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux</u> de la filière	Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique	Actions A.2 PRQ et A.3 éleveurs avec des investissements privilégiant l'autonomie des exploitations, la maîtrise des intrants et les économies d'énergie
2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions</u> : analyse des <u>types d'actions favorables</u> à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...	favoriser l'approche système de l'exploitation agricole	C.2 Programme Herbe et Fourrages
	valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs	C.3 maîtrise de la vermifugation
	favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution	NC
	améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)	A.2 PRQ et A.3 investissements éleveurs
	conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	A.1 acquisition de compétences
	accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	A.2 et A.3
	encourager l'agriculture biologique	NC
	encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	C.2 Programme Herbe et Fourrages
	réduire l'utilisation des phytosanitaires	
	diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	C.3 maîtrise vermifugation
	permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	C.2 Programme Herbe et Fourrages
	développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	NC
	sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	
	encourager l'apiculture	
3 – La transition agro-écologique est traduite dans les <u>financements</u> du contrat de filière	le projet global est agro-écologique	OUI
	des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	OUI
	des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	OUI

4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique

NON

Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :

BUDGET PREVISIONNEL CAP EQUINS 4EME GENERATION

	Actions du Cap	Coût Cap 4G	Aide Cap 4G	Détail	Estimation FEADER	Nature
AXE A Adapter la filière à l'évolution rapide des marchés						
A1	Accompagner la filière dans son acquisition de connaissances	10 966	437	0 437		appui technique animation
A2	Soutenir les investissements dans les centres équestres - Plan Régional Qualité	2 975 681	435 841	433 000 2 841	100 000	Investissement animation
A3	Soutenir les investissements chez les éleveurs et les utilisateurs d'équidés de travail	583 110	120 555	90 000 élevage 4 000 équidés de travail 20 000 AGNB 6 555	90 000	Investissement investissement investissement animation
A4	Soutenir l'investissement dans les hippodromes et centres d'entraînement	Pour mémoire 847 740	volet CRST			Investissement
TOTAL AXE A		4 417 497	556833			
AXE B : Consolidation de la filière - valorisation de la production						
B1	Créer un parcours d'excellence de l'élevage en région CVL	81 656	17 043	17 043		Animation
B2	Amléliorer la caractérisation des produits d'élevage en soutenant les concours d'élevage	136 220	68 110	48 000 sport 7 000 équidés de travail 13 110		Concours Animation
TOTAL AXE B		217 876	85 153			

AXE C : Créer une dynamique collective entre les acteurs de la filière						
C1	animation du Cap	pour mémoire				
C2	Mettre en œuvre le Programme Herbe et Fourrages	10 996	2 462	2 025 437	8 098	Transfert Animation
C3	Sensibiliser les acteurs de la filière à une vermifugation raisonnée par l'étude de la parasitologie en région	13 980	6 490	4742 1 748		Animation
TOTAL AXE C		24 976	8 952			
AXE D : Améliorer l'image de la filière équine et son attractivité						
D1	Création et diffusion de l'information	13 496	6 748	5 000 1 748		promotion Animation
D2	Organisation et participation à des manifestations de promotion et événements filière régionaux et nationaux	237 084	118 542	48 185 70 357		promotion Animation
D2.1	Salon Ferme Expo Tours	142 762	71 381	22 000 49 381		
D2.2	WE élevage Lignièrès	60 472	30 236	18 000 12 236		
D2.3	SIA	8 370	4 185	2 000 2 185		
D2.4	semaine digitale du cheval	21 110	10 555	4 000 6 555		
D2.5	salon de l'orientation de Tours	4 370	2 185	2 185		
TOTAL AXE D		250 580	125 290			
TOTAL CAP		4 063 189	776 228			

Récapitulatif	en €
Animation	119 018
Investissements	547 000
Concours	55 000
Promotion	53 185
Transfert	2 025
Total	776 228

I	f
	119 018
547 000	
	55 000
	53 185
	2 025
547 000	229 228